

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DF 38 Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2012 - Adoption des états spéciaux d'arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature, présentée en annexe.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu les délibérations 2012 DF 12 et 2012 DF 13 des 19 et 20 juin 2012 relatives aux comptes administratif et de gestion des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2011 ;

Vu la délibération 2012 DF 14 des 19 et 20 juin 2012 modifiant le montant des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement ;

Vu la délibération du Conseil du 1er arrondissement en date du 25 juin 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 2e arrondissement en date du 28 juin 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 3e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 4e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 5e arrondissement en date du 28 juin 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 6e arrondissement en date du 26 juin 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 7e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 8e arrondissement en date du 26 juin 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 9e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 10e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 11e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 12e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 13e arrondissement en date du 28 juin 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 14e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 15e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 16e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 17e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 18e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 19e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu la délibération du Conseil du 20e arrondissement en date du 28 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. GAUDILLÈRE au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Les budgets supplémentaires des états spéciaux d'arrondissement présentés en équilibre des dépenses par rapport aux recettes, avec les dépenses ventilées par chapitre et par nature, sont adoptés conformément aux documents annexés à la présente délibération.